

AR Prefecture

016-211601380-20251117-DCM_202511_09-DE

Reçu le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 17 - votants : 22 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 17 novembre 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 07/11/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN,
PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN.

MM. DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE,
NICOLAS.

ABSENTS EXCUSES :

MM. CALANDRAUD, LOJEWSKI, MORIN, MOUHICA et SOGUEL.

Mmes BEL, DESACHY, GOMES DA COSTA et DIABY.

POUVOIRS : De M. SOGUEL à M. LAGARDE

De Mme BEL à M. LABROUSSE

De Mme DESACHY à Mme AUDRA

De M. LOJEWSKI à M. CHAUVAUD

De Mme DIABY à Mme BADALIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume FREMINET

Délibération : 2025-11-09

**Avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de
prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricoles porté par
l'Organisme unique de Gestion Collective COGEST'EAU (OUCC
COGEST'EAU)**

Rapporteur : Mathieu LABROUSSE

Par courrier du Préfet en date du 24/09/2025, le Conseil municipal de Fléac est
appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de
prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricoles à la demande de l'Organisme
unique de Gestion Collective COGEST'EAU (OUCC COGEST'EAU).

AR Prefecture

016-211601380-20251117-DCM_202511_09-DE

Reçu le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

Ce projet d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, vise à obtenir l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricoles, sur le périmètre de l'OUCC COGEST'EAU pour une durée de 15 ans maximum et portant sur 50 M m³ (toute période et tout type de prélèvement inclus).

Le périmètre d'intervention de l'OUCC COGEST'EAU regroupe le grand bassin versant de Charente amont, lequel comprend 13 sous bassins.

L'enquête publique est ouverte depuis le 24/10/2025 et durera jusqu'au 24/11/2025 à 17h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés par 21 voix Défavorable, zéro Favorable et une abstention,

- EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet
- DEMANDE qu'une étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) soit réalisée afin d'évaluer et planifier la gestion durable de la ressource en eau, en tenant compte des impacts du changement climatique et des différents usages (eau potable, agriculture, industrie, milieux naturels).

Fait et délibéré à FLEAC, le 17 novembre 2025

Pour copie conforme,

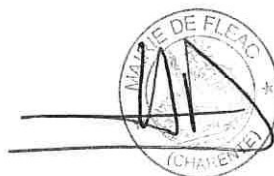
Le Maire,
Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **18 NOV. 2025**

Réception du : **18 NOV. 2025**

Mise en ligne le : **18 NOV. 2025**



Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département